

L'Avere-France publie son *guide bus électrique* pour accompagner les collectivités et les professionnels dans la transition énergétique de leurs flottes

Le bus électrique se présente aujourd'hui comme une véritable solution pour répondre aux enjeux de décarbonation des transports. En émettant six fois moins de CO2 qu'un bus diesel, le bus électrique est une réelle opportunité pour les territoires et opérateurs de transports publics qui font face à des obligations grandissantes de renouvellement et de verdissement de leur parc. L'Avere-France, en tant qu'association professionnelle pour le développement de la mobilité électrique, publie un guide de référence délivrant toutes les informations nécessaires pour que les acteurs du transport en commun puissent envisager sereinement le déploiement de leurs flottes d'autobus électriques. L'élaboration de ce guide a été pilotée par Forsee Power en partenariat avec Bluebus, EDF, Enedis, IES Synergy, Iveco Bus, Mobelec, Proviridis et Volvo Trucks.

La France : un potentiel formidable pour l'électrification des bus

Si la France représente le deuxième parc de bus en Europe, elle n'est classée que onzième en matière d'électrification avec 3 % de ses immatriculations en 2020, soit moitié moins que la moyenne européenne et loin derrière les Pays-Bas où les bus électriques comptaient pour 70 % des immatriculations. Cette tendance, à contre-courant des autres pays européens leaders, souligne la nécessité d'offrir une information simple et fiable pour électrifier les autobus et ainsi accélérer la décarbonation des mobilités dans les villes françaises.

Un cadre réglementaire incitatif amené à se renforcer

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les opérateurs de services de transport public avec un parc de plus de 20 autobus et autocars doivent prévoir, lors d'un renouvellement, d'acquérir ou d'utiliser des autobus et autocars à faibles émissions dans une proportion minimale de 50 %, puis en totalité à partir du 1^{er} janvier 2025. En parallèle, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) contraint de rendre public, depuis le 1^{er} janvier 2021, le pourcentage d'autobus et d'autocars à faibles émissions parmi les véhicules ayant fait l'objet d'un renouvellement durant l'année précédente.



Autant d'obligations pouvant inciter les collectivités territoriales à acquérir des bus électriques, 100 % batterie ou à hydrogène, alors que « *des pas de géants ont été franchis ces dernières années avec des avancées technologiques majeures en matière de recharge, de disponibilité de catégories de véhicules*

ou d'autonomies pour des bénéfices en matière environnementale et de confort de conduite qui ne sont plus à démontrer », explique Antoine Herteman, Président de l'Avere-France.

Bus électriques : de nombreux bénéfices

Un bus électrique émet six fois moins de CO2 qu'un bus diesel ; production de la batterie incluse. Il en est de même pour un bus électrique à hydrogène lorsqu'il est alimenté par de l'hydrogène « vert ». Le bus électrique présente d'autres nombreux bénéfices :

- D'un point de vue économique : le coût total de possession est compétitif sur 8 ans par rapport aux véhicules diesel depuis 2018 (avec subventions ; sur 12 ans sans subventions) ;
- D'un point de vue sonore : un parc constitué à 30 % de bus électriques correspondrait à une réduction sonore équivalente à une diminution de 30 % du parc de véhicules existant.

Un besoin d'information et d'accompagnement des collectivités territoriales et des professionnels

Si le bus électrique est, entre autres, un moyen pour accélérer la décarbonation des transports, il est nécessaire que les collectivités territoriales et les professionnels puissent approfondir davantage le sujet. C'est pourquoi, à travers ce guide de référence, l'Avere-France et l'écosystème de la mobilité électrique délivrent toutes les informations nécessaires pour que les acteurs du transport en commun puissent envisager sereinement la transition énergétique leurs flottes d'autobus : usage, coûts, les différentes possibilités de recharge ou la diversité des modèles de bus existants.

Alors que l'urgence climatique est réelle et que l'Europe vient de réaffirmer sa volonté de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici à 2030, ce guide permettra à chacun d'accélérer sur le chemin de l'électrification du transport au service du collectif et de l'environnement.



L'Avere-France est une association nationale qui rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif. Pôle d'information, d'échanges et d'expertise, elle a pour objectif de faire la promotion de l'utilisation des véhicules électriques et hybrides rechargeables.